Document1.

Bilan de la rentrée scolaire 2023

Communication en conseil des ministres par le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse du mercredi 8 septembre 2023

Grâce à la mobilisation des professeurs, des personnels de direction, des personnels administratifs et de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, près de 12 millions d'élèves ont été accueillis pour leur rentrée scolaire 2023 ce lundi 4 septembre.

Préparée depuis plusieurs mois, la bonne organisation de cette rentrée a été rendue possible par de meilleurs recrutements aux concours de l'enseignement malgré des difficultés d'attractivité qui demeurent et par une campagne anticipée de recrutement de contractuels, dès le mois de juin dans la plupart des académies. 90 % des personnels contractuels dans les écoles et établissements y exerçaient déjà l'an passé et ont bénéficié de formations tout au long de l'année scolaire passée. Les nouveaux recrutés ont été préparés à leur prise de poste grâce à une formation plus conséquente, laquelle sera complétée dans les semaines qui viennent.

Cette rentrée marque également une revalorisation inédite des salaires de nos professeurs. En septembre 2023, chaque professeur verra son salaire progresser d'au moins 125 euros nets par mois et jusqu'à 250 euros nets – par rapport à septembre 2022 – sans aucune condition ni mission supplémentaire. Cette revalorisation sans condition constitue

une reconnaissance due à nos professeurs, qui contribuent chaque jour à changer des destins et à faire réussir la nation tout entière. Plus aucun professeur titulaire ne débutera sa carrière en-dessous de 2 100 euros nets par mois, et ce montant s'élèvera à 2 466 euros pour ceux qui débutent en REP+.

Tout au long de cette année scolaire, les savoirs fondamentaux constitueront la priorité pour élever le niveau des élèves. Entre 1995 et 2018, le niveau des élèves a reculé de sorte qu'un élève de 4e disposait en 2018 du même niveau scolaire qu'un élève de 5e trente ans auparavant. Pour susciter un "choc des savoirs", l'accent sur les fondamentaux sera mis dès la maternelle à travers la formation de 100 % des professeurs des écoles d'ici 2027, le développement de l'école dès 2 ans, une attention particulière portée à la moyenne section de maternelle et l'achèvement d'ici 2024 du dédoublement des grandes sections de maternelle en éducation prioritaire.

Ce choc des savoirs se poursuivra à l'école primaire avec un renforcement quotidien de la lecture et du calcul, la généralisation des stages de réussite durant les vacances scolaires, notamment durant les grandes vacances, et une adaptation renforcée aux besoins des élèves, grâce aux évaluations en début ou milieu d'année (CP, CE1, 6e et 2nde), qui s'étendent en cette rentrée aux élèves de CM1 et de 4e.

En classe de 6e, avec une heure hebdomadaire de plus – dédiée au soutien ou à l'approfondissement selon le niveau des élèves – en français ou mathématiques, puis au lycée avec le rétablissement des mathématiques dans le tronc commun de la 1ère générale à raison de 1h30 par semaine, le renforcement des savoirs fondamentaux poursuivra l'objectif de faire réussir tous les élèves.

En cette rentrée s'engage également la bataille pour reconquérir 15 millions d'heures d'enseignement aujourd'hui perdues chaque année pour nos élèves. Cette bataille essentielle pour assurer l'égalité des chances et élever le niveau de tous les élèves repose sur deux leviers : la réduction des absences dues à l'organisation de l'institution et le remplacement des absences non-évitables. La mise en œuvre du Pacte enseignant donnera ainsi la priorité au remplacement de courte durée, dont la rémunération sera augmentée de 50 % par rapport aux heures supplémentaires existantes, pour les professeurs qui s'engagent sur un volume de 18 heures par an. L'engagement des professeurs pour la réussite de leurs élèves dans le cadre du Pacte sera rémunéré à hauteur de 1 250 euros par mission.

Parallèlement, l'organisation de l'institution sera profondément réformée pour que, d'ici la rentrée 2024, l'intégralité de l'offre de formation soit proposée en dehors des temps de cours des enseignants. De même, les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique, dont la tenue en mars 2023 avait profondément désorganisé les lycées et entraîné démotivation et absentéisme des élèves, seront rétablies en juin dès 2024 et leur organisation sera revue.

C'est aussi pour l'égalité des chances que s'engage une réforme profonde de la voie professionnelle. Elle doit offrir à un lycéen sur trois qui choisit cette voie des savoirs fondamentaux renforcés et une meilleure insertion dans l'emploi ou vers les études supérieures. Grâce à la mise en œuvre du Pacte, l'enseignement en petits groupes et le choix d'options supplémentaires seront étendus. Les périodes de formation en milieu professionnel donneront lieu au versement d'une gratification aux élèves stagiaires (50 euros par semaine en classe de 2nde, 75 euros en 1ère et 100 euros en terminale). Enfin, la carte des formations fera l'objet d'une révision approfondie et un travail global est engagé en faveur de l'orientation avec la découverte des métiers dès le collège et la

création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel. Ce bureau permet de mieux articuler les échanges avec le monde économique, notamment en ce qui relève des périodes de formation en milieu professionnel et de faire bénéficier les lycéens de la voie professionnelle du dispositif « Ambition emploi ». Ce sont là des leviers déterminants pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser leur insertion dans l'emploi ou vers les études supérieures.

L'école de la République doit aussi demeurer un lieu qui permette aux enfants de se sentir heureux et de s'épanouir. Poursuivant l'effort engagé depuis 2017 en faveur de l'école pour tous, 6 500 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) seront recrutés et leur salaire revalorisé de 10 à 13 % dès le mois de septembre. Par ailleurs, plus d'un AESH sur deux bénéficie désormais d'un contrat à durée indéterminée.

La lutte contre le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement constitue également la grande cause de l'année 2023-2024 ; elle mobilisera l'ensemble des personnels de la communauté éducative et fera l'objet d'un plan interministériel dédié, qui sera présenté à la fin du mois de septembre. La mise en œuvre des dispositions du décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale – qui permet de mieux sanctionner le cyber-harcèlement et de changer le harceleur d'école – et la formation de tous les personnels au repérage, à la prévention et à l'écoute contribueront à rétablir un climat scolaire plus propice à l'épanouissement et aux apprentissages.

En cette année olympique et paralympique, l'éducation physique et sportive sera aussi fortement développée, avec la poursuite des trente minutes d'activité physique quotidienne au primaire et le déploiement des deux heures

hebdomadaires supplémentaires proposées dans 700 collèges. *La rentrée sera également culturelle grâce à l'extension de la part collective du Pass culture aux classes de 6e et de 5e à raison de 25 euros par élève et par an. Le sport, les arts et la culture continueront de se déployer au collège avec la continuité éducative de 8h à 18h dans de nombreux établissements préfigurateurs.*

Une école des droits et des devoirs se doit de réaffirmer les valeurs de la République. *Les chefs d'établissement ont ainsi été destinataires, dès avant la rentrée, de consignes claires* ***pour faire respecter le principe de laïcité dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.*** *Ce principe garantit l'accueil de tous les élèves à l'école de la République, sans distinction d'origine ou de convictions, et fait aujourd'hui encore de notre école "l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas".*

*Enfin, le "****Conseil National de la Refondation – Notre école, faisons-la ensemble",*** *a permis l'éclosion de 8 700 projets portés par les équipes éducatives, dont 3 150 projets déjà validés au bénéfice de plus d'un million d'élèves. L'année scolaire qui s'ouvre doit permettre d'accompagner plus encore ce formidable levier pour transformer l'école, en associant toujours mieux, les parents, les élus locaux et l'ensemble de la communauté éducative.*

Source : gouvernement.fr

oooooooo